

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction RH-1

Bureau RH-1C

64/70, allée de Bercy - Teledoc 824

75574 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Mme Emmanuelle DUPIC

Emmanuelle.dupic@dgifp.finances.gouv.fr

☎ 01 53 18 33 93 ☎ 01 53 18 36 55

Référence : RH-1C/2010/03/4292

Paris, le - 8 MARS 2010

Le Directeur Général des Finances Publiques

à

Mme et MM. les Délégués du Directeur Général
Mmes et MM. Les Directeurs régionaux et départementaux
des Finances publiques

Mmes et MM. les Trésoriers-payeurs généraux
Mmes et MM. les Directeurs des services fiscaux
(pour information)

Objet : Lauréats de l'examen professionnel – filière gestion publique
Modalités d'affectation

L'administration a diffusé le 25/02/2010 les résultats de l'examen professionnel de la filière « gestion publique ».

La présente note apporte des précisions sur les modalités d'affectation au 1^{er} septembre 2010 des lauréats de cet examen, à l'issue de la période de formation théorique, organisée à compter du 3/05/2010 à l'École Nationale du Trésor.

Pour pourvoir les postes à attribuer au 1^{er} septembre 2010, l'administration examinera tout d'abord les demandes des agents titulaires ayant souhaité une mobilité à équivalence de grade.

A l'issue de ce mouvement à équivalence de grade (CAPC 3^{ème} phase le 24/06/2010), les postes restant à attribuer seront répartis en deux listes, l'une concernera les inspecteurs stagiaires terminant leur formation théorique au 31/08/2010, l'autre s'adressera aux lauréats de l'examen professionnel, devant rejoindre également leur première affectation dans le grade d'inspecteur au 1/09/2010.

Cette répartition s'effectuera au prorata des volumes respectifs des inspecteurs en sortie d'école et des lauréats de l'EP. Un équilibre géographique et fonctionnel sera appliqué dans la constitution de ces listes.

Les équilibres résultants de cette approche seront présentés aux représentants de personnels à l'occasion de la réunion de la sous commission précédant la CAPC qui examinera la 3^{ème} phase du mouvement à équivalence de grade (le 22/06/2010). Les deux listes seront ensuite publiées le 24/06/2010.

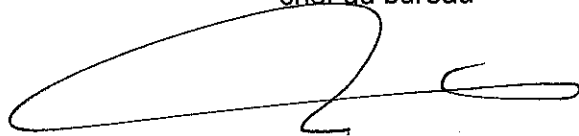
Les affectations des inspecteurs stagiaires seront organisées suivant les modalités habituelles (examen des situations particulières, recrutements pour les postes hors liste, organisation des amphithéâtres avec appel suivant le rang de classement pour l'attribution des emplois de la liste concernant les inspecteurs stagiaires).

Concomitamment, les lauréats de l'EP seront invités à formuler leurs vœux par écrit, dans l'ordre décroissant de leurs préférences, auprès de la direction générale, à partir de la liste les concernant. Leurs demandes seront examinées dans l'ordre du classement obtenu à l'issue de l'EP. Les situations particulières pourront être signalées auprès de la direction de l'École et seront évoquées dans un cadre paritaire.

Les affectations définitives, ainsi déterminées, seront diffusées le 8 juillet 2010.

Je vous remercie de porter ces éléments d'information à la connaissance des lauréats de l'examen professionnel placés sous votre autorité.

Le chef des services fiscaux
chef du bureau

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

Xavier MENETTE